



Prévention et lutte contre l'isolement social

Commission Exigence sociale, Prévention, Santé

Rapporteur : Jacques Builles

Rédacteurs :

- Conseil de Provence : **Jacques Builles**
- Délégation Générale du Conseil de Provence : **Thomas Vercellone**

Membres de la Commission :

Patrick-Antoine Soudais, Armand Benichou, Maxime Mery, Rolland Rizoulières, Bruno Huss, Sylvie Bonin-Guillaume, Jacques Builles, Michèle Millepied, Victor Farina, Chantal Vernay Vaisse, Pierre Lauzat, Cyril Jouan, Maley Upravan



SOMMAIRE

L'ISOLEMENT SOCIAL DANS LE DEPARTEMENT	4
ELEMENTS DE DEBAT ET PRECONISATIONS DE LA COMMISSION	6



L'ISOLEMENT SOCIAL DANS LE DEPARTEMENT

En premier lieu, comme il faut savoir de quoi nous parlons, quelques définitions et quelques chiffres s'imposent.

L'isolement social est défini généralement comme un état dans lequel l'individu n'a pas de sentiment d'appartenance sociale. Il présente un manque d'engagement envers les autres, dispose d'un nombre minimal de contact sociaux. On dit qu'une personne est isolée socialement lorsqu'elle est dépourvue de relations satisfaisantes et de qualité. En effet, une personne peut interagir fréquemment avec d'autres personnes et se sentir quand même seule.

Quelques chiffres sont parlants :

- Le département des Bouches du Rhône a une population estimée au début 2022 avoisinant un peu plus de deux millions d'habitants. C'est le 3ème département français en termes de population. Sur cette population, il y a 27% de personnes de plus de 60 ans dont 10,3% âgées de plus de 75 ans.
- En 2020, il y avait 36 256 personnes qui percevaient les allocations Adultes Handicapés. Sur cette population globale dans les Bouches du Rhône, il y a approximativement 18,6% de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1102€/mois – 1erTrim.2022), ce qui représente plus de 383 625 personnes.
- Il faut noter que le département des Bouches du Rhône se situe à la 29ème position quand on regarde le revenu moyen des ménages déclarés à l'administration fiscale avec 26598 € pour l'année 2020.

Le lien est rapide à faire entre l'isolement social et les revenus des personnes, en clair entre l'isolement social et la pauvreté.

Nous savons qu'en 2019, en France, il y a eu plus de 39 milliards d'euros qui ont été versés aux administrés par les départements au titre des aides sociales (aides aux personnes en situation de handicap, aides à l'enfance et aides aux personnes âgées), il y a eu aussi plus de 11 milliards versés au titre du RSA.

Chaque département a l'obligation d'élaborer un règlement départemental d'aide sociale qui doit prévoir l'ensemble des aides sociales et leurs conditions d'attribution.

Face à ce constat, à travers de nombreuses structures, le département des Bouches du Rhône a une action constante pour lutter contre l'isolement social avec des aides sociales multiples et conséquentes.

Nous trouverons ainsi :

- Les aides aux personnes âgées
- Les aides aux personnes en situation de handicap
- Les aides à l'enfance
- Les aides à l'insertion sociale et professionnelle
- Les aides aux transports
- Les aides à la culture, à la pratique d'une activité sportive.

Bien entendu, toutes ces aides financières sont attribuées aux demandeurs en fonction de leurs revenus. Nous savons aussi qu'il y a énormément de bénéficiaires de ces aides sociales à travers tout le département grâce aux différentes structures qui interviennent au profit des personnes en difficulté.

Là, nous pourrions citer toutes les structures qui vont des CLIC [Centre Local d'Information et de Coordination], des CCAS [Centre Communal d'Action Sociale] aux associations diverses et caritatives telles que la Croix-Rouge, SAMU SOCIAL, Secours Catholique, Emmaüs, Resto du Cœur et j'en oublie tellement il y en a...

Toutes ces associations ou ces structures agissent, plus ou moins bénévolement avec le soutien du département pour aider celles et ceux qui sont dans le besoin. Hormis quelques-unes d'entre elles qui vont au contact des personnes isolées, toutes attendent que les bénéficiaires potentiels se manifestent.

Ce qui signifie en clair, que tous les ayants droits qui seraient susceptibles de pouvoir bénéficier de ces aides financières ou matérielles, ne peuvent réellement en bénéficier que si elles en font la demande. Et c'est sur ce point particulier que nous retrouvons les difficultés de ces personnes de tous âges, tous sexes, toutes origines : si elles ne se manifestent pas, elles ne bénéficient de rien !

Et c'est sur ce point précis que nous constatons l'isolement social.

Là, nous pouvons constater que l'isolement social touche beaucoup de catégories de personnes qui ont un point commun : manque de moyens financiers qui génère la solitude. Pas forcément une solitude physique mais surtout une solitude morale. Ces personnes sont seules ou se retrouvent seules face à l'adversité et bien souvent ne savent pas qui peut les aider. Que ce soient des jeunes en rupture de famille ou des vieux isolés, des étrangers qui ont du mal pour s'exprimer en français ou des autochtones qui n'osent pas demander par fierté, c'est le même constat. Cette situation s'aggrave encore du fait de l'inflation actuelle.

Cette population de personnes qui sont dans des situations matérielles et morales difficiles se retrouve aussi bien dans les zones rurales que citadines, mêmes hyperdenses comme le pôle Aix-Marseille.

Des points communs apparaissent :

- ressources financières faibles ou quasi-inexistantes,
- habitats précaires ou vétustes à la limite de l'insalubrité,
- difficultés de la vie au quotidien par manque ou absences de revenus financiers,
- difficultés de communication avec autrui (manque d'instruction, barrière de la langue),
- peu de contacts sociaux physiques.

La conséquence directe de cette précarité est un isolement social qui ne fait que s'accroître si personne ne va auprès d'eux pour les aider à s'en sortir.

Nous pouvons constater sans peine les dégâts de ce délabrement sociétal : recrudescence de la mendicité, clochardisation, délinquance des plus jeunes, accroissement des décès pour les plus âgés dans une indifférence indigne, exploitation de la population d'origine étrangère. Ce constat se retrouve partout dans le département avec des zones plus impactées que d'autres mais la cause reste identique : pauvreté matérielle pour subsister.

Les travailleurs sociaux font ce qu'ils peuvent mais ne sont pas suffisamment nombreux et cette paupérisation d'une partie de la population défavorisée ne fait que s'accroître.

L'isolement social touche surtout les plus pauvres d'une population défavorisée. Le seul remède qui puisse aider ces personnes est d'aller au-devant d'eux. Aller les rencontrer pour les aider à reprendre pied dans la vie.

Nous savons qu'en 2020, le département des Bouches du Rhône a financé 17 associations et 8 centres communaux d'action sociale (CCAS) dits "lieux d'accueil" qui assuraient l'accompagnement social de près de 22 500 bénéficiaires du RSA (BRSR), soit 16 200 personnes par les associations et 6 300 par les CCAS. Nous savons aussi qu'il n'y avait alors que 175 postes de travailleurs sociaux pour s'en occuper. La création de 12 postes supplémentaires n'a pas arrangé fondamentalement cette situation.

Actuellement, dans le département des Bouches du Rhône, il y a 383 625 personnes en situation de précarité puisque vivant avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté (moins de 1102€/mois – 1erTrim.2022). Il est évident que si nous voulons lutter contre l'isolement social et aider cette population qui vit à côté de nous, il faut que les structures sociales, qu'elles soient départementales ou associatives créent des emplois de travailleurs sociaux.

On ne pourra réellement lutter contre l'isolement social et la pauvreté qui en est le corollaire qu'en allant au-devant de ces personnes. Et pour cela, il faut des moyens humains.

Les prospectus, les liens internet, les beaux bureaux ne servent à rien si les ayants droits ne viennent pas. Si nous n'allons pas les chercher, on continuera à aider une partie de la population et on laissera tomber ceux qui ont vraiment besoin d'aide.

Les structures existent, le département des Bouches du Rhône met les moyens financiers même si nous pouvons en discuter le montant, mais tout cela ne sera réellement utile que si nous arrivons à aider tous ceux qui restent oubliés sur le bord de la route.

Et pour ce faire, il faut investir dans l'humain.



ELEMENTS DE DEBAT ET PRECONISATIONS DE LA COMMISSION

Notre problématique est de lutter contre l'isolement social, la paupérisation de la population et la déstructuration du lien social. La difficulté réside dans le fait que les personnes isolées sont, par définition, difficiles à rencontrer et donc à détecter.

Pendant l'épidémie, des initiatives ont émergé, mais elles n'ont pas perduré. Des associations sont apparues, mais elles ont disparu. Faire perdurer la solidarité citoyenne expérimentée pendant l'épidémie de COVID19 et lui donner une ampleur nouvelle grâce à l'impulsion du Département des Bouches-du-Rhône.

Cette solidarité entre personnes a perduré, mais elle ne bénéficie pas d'autres relais. Le Département des Bouches- du-Rhône pourrait être un relai de cette solidarité.

Il existe des structures comme les Maisons du Bel Âge, qui doivent aussi s'ouvrir à d'autres actions. Cela peut faire l'objet d'une préconisation.

CONSEIL DE PROVENCE

52 avenue de Saint Just
13004 MARSEILLE

Tel : 04 13 31 27 03

Mail : conseil.de.provence@departement13.fr

Site web : <https://www.departement13.fr/conseildeprovence/>